



**PROCÈS VERBAL – 10 FÉVRIER 2009**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

Le 11 février 2009

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2009**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 10 février 2009 à 19 heure 30 (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean-Léo Legault, Robert Lamarre, et Sylvain Marinier, mesdames les conseillères Kathleen S. Labelle et Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère, directeur général adjoint et greffier.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

**MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Olivier Pépin
- 2 Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Catherine Grenier
- 3 Mesure disciplinaire – Autorisation au Directeur général
- 4 Vente d'une emprise d'un ancien chemin constitué par le lot 18-10-1, rang 4, canton Beresford
- 5 Rejet de soumissions / Appel d'offres TP-2008-038 – Chargeur sur roues
- 6 Adoption du règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zones Ica-1, Icx-1, Cr-1, Va-10, Vb-2 et Vm-8 et nouvelles zones Icc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1
- 7 Local de soudure - Excédent de coût - Fonds de roulement 2008
- 8 Réserve budgétaire pour l'égout – Réparation station de pompage Bunn
- 9 Local de soudure - Excédent de coût - Fonds de roulement 2009
- 10 Réserve budgétaire pour l'aqueduc– Réfection aqueduc rue Saint-Venant
- 11 Travaux puits et approvisionnement eau potable – Édifice municipal 1155 route 329 Nord (Poste SQ) - Fonds de roulement 2008
- 12 Travaux puits et approvisionnement eau potable – Édifice municipal 1155 route 329 Nord (Poste SQ) - Fonds de roulement 2009
- 13 Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

**2009-02-53**

**Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Olivier Pépin**

ATTENDU QU'

un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant en raison d'un congé de maladie dont la durée est indéterminée;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer par résolution, un fonctionnaire désigné pour voir à l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU

il y a lieu également de nommer une personne responsable de l'application de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE

les qualifications démontrent l'aptitude de monsieur Olivier Pépin à remplir la fonction d'inspecteurs des bâtiments;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- entérine la nomination de monsieur Olivier Pépin au poste d'inspecteur des bâtiments, en remplacement de maladie, effective le 2 février 2009, selon les conditions de la convention collective.
- le nomme à titre de fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale et règlements de contrôle intérimaire, applicables sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts constituée par le décret numéro 1060-2005.
- l'autorise à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2009-02-54

**Nomination d'un inspecteur des bâtiments – Fonctionnaire désigné – Catherine Grenier**

ATTENDU QU'

un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant en raison d'un congé de maladie dont la durée est indéterminée;

ATTENDU QU'

il y a lieu de nommer par résolution, un fonctionnaire désigné pour voir à l'application de la réglementation d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QU

il y a lieu également de nommer une personne responsable de l'application de la réglementation municipale;

ATTENDU QUE

les qualifications démontrent l'aptitude de madame Catherine Grenier à remplir la fonction d'inspecteur des bâtiments;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte la nomination de madame Catherine Grenier au poste d'inspecteur des bâtiments, en remplacement de maladie, effective le 16 février 2009 selon les conditions de la convention collective ;
- la nomme à titre de fonctionnaire désignée à l'application de la réglementation d'urbanisme et municipale et règlements de contrôle intérimaire, applicables sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts constituée par le décret numéro 1060-2005 ;
- l'autorise à émettre des constats d'infraction aux règlements municipaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

**ADOPTÉE**

2009-02-55

### Mesure disciplinaire – Autorisation au Directeur général

ATTENDU QUE

les faits qui sont reprochés à une personne à l'emploi de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, soit monsieur Mario Pagé;

ATTENDU QU'

une rencontre a eu lieu entre monsieur Pagé accompagné d'un membre du syndicat, où étaient présents le surintendant et un contremaître, représentant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

le conseil a tenu compte de l'exposé des faits et des recommandations des représentants de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts relativement au dossier de M. Pagé ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine la remise d'une lettre de suspension sans solde à Monsieur Mario Pagé, par le directeur général, monsieur Denis Savard, l'informant des motifs et de la durée, soit une demie (1/2) journée, le 17 février 2009, et ce, pour cause d'insubordination.

QUE une copie conforme de la présente résolution soit également remise à monsieur Pagé.

#### ADOPTÉE

*Madame Nicole Meloche, conseillère se retire de la table des délibérations*

2009-02-56

### Vente d'une emprise d'un ancien chemin constitué par le lot 18-10-1, rang 4, canton Beresford

ATTENDU QU'

Il existe une emprise d'un ancien chemin, montré à l'originaire, situé sur le lot 18-10-1, rang 4, canton de Beresford ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- autorise la vente à monsieur Sylvain Ménard, d'un terrain constituant un ancien chemin montré à l'originaire, identifié par le lot 18-10-1, du rang 4, canton Beresford, d'une superficie approximative de 5012 mètres carrés, (à être précisée par l'arpenteur) au prix de 2,15 \$/mc. Le tout tel que plus amplement détaillé dans la description foncière, préparée par l'arpenteur Jacques Poulin, le 5 août 1963, portant les minutes 4725.

QUE les frais de notaire, d'arpenteur et autres documents nécessaires, sont à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

#### ADOPTÉE

*Madame Nicole Meloche, conseillère reprend son siège*

2009-02-57

**Rejet de soumissions / Appel d'offres TP-2008-038 – Chargeur sur roues**

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions sur invitation par son appel d'offres TP-2008-038;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux soumissions pour cet appel d'offres ;

ATTENDU QUE

les montants soumissionnés dépassent largement le budget disponible pour ce projet ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des Services techniques, rejette les deux soumissions reçues.

QUE les dépôts de garantie accompagnant chacune des soumissions soient retournés à chacun des soumissionnaires.

**ADOPTÉE**

2009-02-58

**Adoption du règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 (secteur Nord) – Zones lca-1, lcx-1, Cr-1, Va-10, Vb-2 et Vm-8 et nouvelles zones lcc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1**

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de modifier le découpage de certaines zones pour créer quatre nouvelles zones ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de prévoir les dispositions générales et particulières applicables aux nouvelles zones et secteurs de zone lcc-1, Vpia-1, Vpia-2, Vpib-1 et Vpig-1 créés ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE

le projet de règlement numéro 2008-90-12-9 a été adopté lors de la séance régulière du 21 octobre 2008;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2008-90-12-9 s'est tenue à 19 h 00 le 3 décembre 2008, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'

avis de motion est donné lors de la séance régulière du 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE

tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 16 décembre 2008, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE

le second projet de règlement numéro 2008-90-12-9 a été adopté lors de la séance régulière du 20 janvier 2009 et ne contient aucune modification par rapport au projet de règlement numéro 2008-U23-39;

ATTENDU QU'

le second projet de règlement numéro 2008-90-12-9 contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'

aucune requête valide d'approbation référendaire n'a été déposée au plus tard le 2 février 2009 pour le second projet de règlement numéro 2008-90-12-9 ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2008-90-12-9 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

**ADOPTÉE**

**2009-02-59**

**Local de soudure - Excédent de coût - Fonds de roulement 2008**

ATTENDU QUE

le règlement d'emprunt 2008-EM-136 pour la réfection du local de soudure prévoit une dépense maximum de 106 000 \$ et que les coûts dépassent ce montant de 8 222.10\$;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts,

- entérine une dépense supplémentaire pour un montant total de 8 222.10\$ pour les travaux additionnels au local de soudure, effectués en 2008 ;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de cinq ans, débutant en 2009 et imputée au poste budgétaire 43-136-40-727.

**ADOPTÉE**

**2009-02-60**

**Réserve budgétaire pour l'égout – Réparation station de pompage Bunn**

ATTENDU QUE

la Ville a créé une réserve pour réaliser des travaux d'égout;

ATTENDU QU'

Il a été nécessaire de réparer la station de pompage Bunn et que ces travaux n'étaient pas prévus au budget d'opération:

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le trésorier à utiliser le fonds de réserve égout, pour un montant maximal de 7 000 \$, taxes en sus, pour défrayer les travaux de modification à la plomberie de liaison pour le remplacement d'une unité de pompage, à la station de pompage Bunn.

**ADOPTÉE**

2009-02-61

**Local de soudure - Excédent de coût - Fonds de roulement 2009**

**ATTENDU QUE**

le règlement d'emprunt 2008-EM-136 pour la réfection du local de soudure prévoit une dépense maximum de 106 000.00\$ et que les coûts dépassent ce montant de 16 777,90\$ pour un système de ventilation à être installé en février 2009;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts,

- réserve au fonds de roulement, un montant maximal de 16 777,90\$ pour le système de ventilation du local de soudure qui sera réalisé en février 2009.

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de cinq ans, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 43-136-40-727.

**ADOPTÉE**

2009-02-62

**Réserve budgétaire pour l'aqueduc– Réfection aqueduc rue Saint-Venant**

**ATTENDU QUE**

la Ville a créé une réserve pour réaliser des travaux d'aqueduc;

**ATTENDU QU'**

Il a été nécessaire de procéder à la réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Saint-Venant en 2008 et que ces travaux n'étaient pas prévus au budget d'opération:

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Kathleen S. Labelle, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'utilisation d'une partie du fonds de réserve d'aqueduc (1-02-413-10-521) pour un montant maximum de 45 000 \$ pour payer les travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Saint-Venant.

**ADOPTÉE**

2009-02-63

**Travaux puits et approvisionnement eau potable – Édifice municipal 1155 route 329 Nord (Poste SQ) - Fonds de roulement 2008**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts,

- entérine une dépense pour un montant total de 14 679,25\$ pour des travaux d'approvisionnement en eau potable du local de la SQ effectués en 2008.

**QUE** le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2009 et imputée au poste budgétaire 1-41-00-040-727.

**ADOPTÉE**

2009-02-64

**Travaux puits et approvisionnement eau potable – Édifice municipal 1155 route 329 Nord (Poste SQ) - Fonds de roulement 2009**

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Robert Lamarre, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- réserve au fonds de roulement un montant maximal de 5 230,75\$ pour le système d'eau potable du local de la SQ qui sera réalisé en 2009.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense en immobilisation qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période de cinq ans débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 1-41-00-040-727.

**ADOPTÉE**

**Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Laurent Paquette

\_\_\_\_\_  
Le greffier, Benoit Fugère